

**Arrêté n°2016-96 du 16 février 2016  
portant délégation de signature en faveur de  
Mme Sylvia ANTON**

**Le Président de l'Université**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mme Sylvia ANTON, directeur de recherche au laboratoire Récepteurs et Canaux Ioniques Membranaires (RCIM), responsable scientifique du projet ANR PHEROTOX, pour signer, au nom du Président, les bons de commande concernant les programmes de financement OTP ANR12PHE, INR13TRI, REG11ANE et RCI14PRE (CF 911EA25).

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia ANTON, délégation est donnée à Mme Hélène TRICOIRE-LEIGNEL, maître de conférences, pour signer, au nom du Président, les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 16 février 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2014-26 du 1er juillet 2014.

**Article 4** - Le Directeur général des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en quatre exemplaires originaux.

Le délégant,  
Christian ROBLEDO  
Président de l'université  
*Signé*

Vu et pris connaissance  
Signature des délégataires

Sylvia ANTON

*Signé*

Hélène TRICOIRE-LEIGNEL

*Signé*

Destinataires : Directeur général des services, Agent comptable, Intéressées, Service juridique (Registre des actes administratifs), Mme RAYMOND

*Mis en ligne le 04/05/2016*